



NOUVELLES DES PARTENAIRES

LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DES FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC

lutte depuis 1974 pour l'amélioration de la condition de vie des familles monoparentales et recomposées. Elle a pour mandat de défendre les droits et promouvoir les intérêts de ces familles, de représenter politiquement ses membres et de soutenir ses organismes membres par diverses activités de formation et d'information.

LA DÉFENSE DES DROITS NE PREND PAS DE RÉPIT EN TEMPS DE PANDÉMIE!

par Lorraine Desjardins, agente de recherche et de communication



Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis la dernière fois que la FAFMRQ a donné de ses nouvelles dans les pages de ce bulletin. Les deux dernières années, marquées par la pandémie de la COVID-19, ont comporté leur lot de défis pour les organismes membres de la Fédération et pour les familles qui les fréquentent. Les groupes ont dû faire preuve de beaucoup de courage et d'ingéniosité pour continuer à répondre à des besoins de plus en plus complexes et exacerbés par les mesures de confinement.

Toutefois, la pandémie n'a pas empêché l'agenda politique de progresser et la FAFMRQ a poursuivi son travail de représentation dans les différents dossiers qui touchent les familles monoparentales et recomposées. La Coalition pour la conciliation famille-travail-études, dont la Fédération est la porte-parole, a mené deux sondages, en 2020 et 2021, afin de mieux cerner les impacts de la pandémie sur les ménages québécois. La Coalition a également produit, sous la plume de l'économiste Ruth Rose, un mémoire dans le cadre du Projet de loi n° 51 sur le régime d'assurance parentale. Le projet de loi a été adopté à l'unanimité en octobre 2020 et a permis des avancées significatives pour les familles québécoises, notamment la possibilité d'avoir des revenus de façon concurrente aux prestations de maternité.

LA FAFMRQ a également fait parvenir ses recommandations aux membres de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse. Le document abordait notamment la pauvreté qui frappe encore un trop grand nombre

de familles monoparentales, les préjugés dont elles sont souvent la cible, les iniquités en matière d'accès à la justice et la violence conjugale post-séparation. La Fédération a aussi déposé un mémoire, au printemps 2021, dans le cadre de la consultation sur le Projet de loi no. 1 sur les services de garde éducatifs à l'enfance, dans lequel elle faisait notamment valoir sa préférence pour le renforcement d'un réseau public de services de garde. Plus récemment, en décembre 2021, la FAFMRQ a participé aux consultations particulières sur le Projet de loi n° 2 - Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil où elle saluait notamment l'ajout, dans le Code civil du Québec, de l'obligation de considérer la « violence exercée en contexte familial » dans les décisions qui concernent l'enfant, mais en recommandant de définir ce qu'est la violence familiale. Rappelons que cet ajout fait écho aux nouvelles dispositions de la Loi sur le divorce, en vigueur depuis janvier 2021, et que la Fédération avait alors déploré que les enfants nés hors mariage ne bénéficiaient pas de cette avancée. Or, le projet de loi n° 2 viendra corriger cette iniquité. Malheureusement, le volet conjugalité et parentalité de la réforme du droit de la famille se fait encore attendre, mais la FAFMRQ poursuivra ses représentations pour que le ministre de la Justice dépose un projet de loi le plus rapidement possible. La vio-

Nouvelles des partenaires

lence conjugale post-séparation prend également de plus en plus d'espace dans les préoccupations de la Fédération et un comité de travail a été mis sur pied pour se pencher sur le rôle que nous pourrions jouer pour mieux protéger les familles qui en sont victimes.

D'autres dossiers sont sur la table de travail de la Fédération pour l'année à venir, dont la réforme de la Loi sur la protection de la jeunesse. On se rappellera que le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux a déposé le projet de loi n° 15 tout juste avant les Fêtes. Les dates des consultations ne sont pas encore connues, mais la FAFMRQ a déjà fait connaître son désir d'y être entendue.

POUR JOINDRE LA FAFMRQ

Tél. : 514-729-6666

fafmrq.info@videotron.ca

Suivez-les sur [Facebook](#),
[Twitter](#) et sur www.fafmrq.org

LE RÉSEAU POUR UN QUÉBEC FAMILLE est un organisme à but non lucratif qui vise à promouvoir les besoins et les droits des parents en tenant compte des réalités actuelles des familles. Il regroupe des centaines d'organismes nationaux provenant des secteurs communautaire, municipal, éducation, santé et services sociaux et syndical.

DES NOUVELLES DU RÉSEAU

par Corinne Vachon-Croteau, directrice générale

En mai 2021, le RPQF a contribué à la création de la Journée nationale des beaux-parents, en collaboration avec Valérie Roberts. Cette journée sera dorénavant célébrée annuellement le dernier dimanche de la Semaine québécoise des familles. Pour la première édition, la Journée a su retenir l'attention des médias et a obtenu un très bel accueil. De plus, les membres du RPQF ont été invités à contribuer à une plateforme se divisant en 4 axes porteurs pour l'amélioration de la qualité de vie des familles du Québec. Cette plateforme sera utilisée notamment dans le cadre d'une tournée politique dans le contexte des prochaines élections provinciales afin de s'assurer que les besoins des familles soient pris en considération par les différents partis politiques.

L'initiative Concilivi

Les activités du Sceau de reconnaissance en conciliation famille-travail ainsi que ceux du Centre d'expertise en CFT sont maintenant regroupées sous l'initiative Concilivi. Il s'agit donc d'une plateforme dédiée entièrement à la conciliation famille-travail à l'intention des employeurs. Depuis son lancement, à l'automne 2019, ce sont 48 organisations qui ont réalisé une démarche de conciliation famille-travail menant à l'obtention du Sceau Concilivi. Une trentaine d'autres organisations sont actives dans la démarche et devraient la compléter au cours des prochains mois. Le RPQF a produit des capsules vidéos dans lesquelles des organisations témoignent des effets bénéfiques de la démarche Concilivi. Pour outiller les organisations, Concilivi a organisé 6 webinaires en collaboration avec des collaborateurs, en plus de publier des entrevues d'experts (vidéos et entrevues écrites) sur des sujets connexes à la conciliation famille-travail. Un blogue

contenant près de 30 articles nous aide également à diffuser du contenu pertinent pour les organisations et 10 outils gratuits sont disponibles pour les organisations. Nous avons aussi conclu des partenariats et entamé des collaborations avec plusieurs grands joueurs du milieu des affaires, démontrant ainsi notre expertise en la matière.



En ce qui concerne les sondages annuels de Concilivi, un premier sondage réalisé par Léger auprès de 1008 organisations sur la CFT a été publié à l'automne 2020. Ce sondage démontre que les employeurs sont généralement conscients des effets positifs de la CFT dans l'organisation et qu'ils considèrent également que la CFT est une attente incontournable de leurs employés. Cependant, peu d'organisations formalisent les mesures de CFT alors qu'il s'agit d'un élément important pour les employés. C'est en mai 2021 que le nouveau sondage réalisé par Léger auprès de 3006 parents travailleurs et proches aidants a été publié. Ce sondage a permis de constater une légère augmentation de l'importance accordée à la conciliation famille-travail par les répondants. Quelques données montrent également l'impact négatif de la pandémie sur la santé mentale des travailleurs et travailleuses ayant des responsabilités familiales. Une nouvelle édition du sondage employeur vient tout juste d'être publiée. Un partenariat avec la professeure-chercheuse Diane-Gabrielle Tremblay de la TÉLUQ, spécialisée en conciliation emploi-famille, a été établi. Avec sa collaboratrice Sophie Mathieu, elles produisent des analyses plus en profondeur de ces données et ont publié quelques articles scientifiques à ce jour.

POUR JOINDRE LE RPQF

Tél. : 450 812-9465
info@quebecfamille.org

Suivez-les sur [Facebook](#)
et sur www.quebecfamille.org

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES FAMILLE (FQOCF)

représente, soutient et vise à accroître le rayonnement et le développement professionnel de plus de 250 organismes membres, en plus de promouvoir leur savoir-faire unique en matière d'accompagnement des parents, qui sont les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants. Forte de sa vaste expérience et de son leadership rassembleur, la FQOCF agit à l'échelle nationale à titre d'experte-conseil auprès des décideurs publics et des influenceurs sur les enjeux liés aux familles et aux parents.

DES NOUVELLES DE LA FQOCF

par Émilie Lépine

Pour notre Fédération, l'année 2021 a été une année active de développements, de nouveautés et de célébrations.

Une année de nouveautés : un rehaussement à la mission et un nouveau directeur général

L'année 2021 a démarré en force pour la Fédération et ses membres avec l'annonce par le ministre de la Famille, en novembre 2020, du rehaussement du financement à la mission des OCF à la hauteur de 130 000 \$ par année. Ce financement majeur renforce la capacité d'agir des organismes communautaires Famille (OCF) du Québec auprès des pères, des mères et des enfants.



Fédération
québécoise des
organismes
communautaires
Famille

Notons également qu'en septembre dernier, la FQOCF a accueilli son nouveau directeur général, Alex Gauthier. Avant de se joindre à la Fédération, M. Gauthier a œuvré plus de 15 ans au sein d'un organisme en persévérance scolaire, notamment à titre de directeur général.

Une année active. L'activité de la FQOCF au cours de la dernière année s'est, entre autres, traduite par la publication de cinq mémoires, dont les suivants :

1 - Un Québec riche de ses familles. Appuyé sur des données probantes, ce mémoire dresse une série de recommandations visant à réunir les conditions

gagnantes afin que l'ensemble des parents québécois puissent contribuer activement au renforcement de notre économie, assurant ainsi une relance équitable pour toutes les familles d'ici.

2 - Des haltes-garderies en OCF fortes pour bien répondre aux besoins des familles québécoises. Dans ce mémoire, la FQOCF s'exprime sur différents enjeux abordés dans le projet de loi no 1. Puisqu'environ 70 % des OCF offrent un service de haltes-garderies communautaires, la FQOCF rappelle l'importance de ce service complémentaire aux CPE, ses enjeux de financement, ainsi que le risque d'exode de la main-d'œuvre depuis l'annonce de la bonification salariale annoncée pour les éducatrices spécialisées du secteur public.

3 - Compléter les RecommandATIONS de la Commission Laurent: une priorité pour les parents et les enfants du Québec. Ce mémoire souligne l'importance pour le gouvernement du Québec de rencontrer la RecommandATION visant à rehausser le financement à la mission de tous les OCF du Québec, à hauteur de 200 000 \$ par année par organisme. Cette recommandation démontre l'importance d'investir dans le soutien aux parents.

Une année de célébrations : 60 ans, ça se fête ! Sous le thème « Les OCF, incontournables ! », ce sont près de 500 membres d'OCF et partenaires qui se sont retrouvés lors de la Rencontre Nationale 2021 de la

FQOCF pour célébrer les 60 ans d'existence de notre Fédération.

Finalement, une année de développement, dont celui du projet ConciliACTION. Après un an de développement, la FQOCF se prépare au printemps 2022 au lancement de ses outils sur la conciliation famille-travail-études (CFTÉ) conçus avec et pour les parents.

Ce projet financé par le ministère de la Famille aura permis de concevoir plus d'une vingtaine d'articles web, quatre capsules vidéo et trois webinaires en collaboration avec une équipe paritaire de parents, ainsi que des partenaires aux expertises variées. Ces outils destinés aux parents ont pour objectifs de favoriser l'accès à de l'information et à des ressources sur la CFTÉ ; d'encourager l'identification de leurs besoins et leurs défis de CFTÉ ; de les outiller pour discuter CFTÉ avec leur conjoint.e ou leur employeur.

Ces outils seront hébergés sur fqocf.org. Restez à l'affût, les inscriptions pour nos webinaires commenceront bientôt !

POUR JOINDRE LA FQOCF

Tél. : 1 866 982-9990

accueil@fqocf.org

Suivez-les sur [Facebook](#), sur [Twitter](#) et au www.fqocf.org

LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE, en plus de son implication au sein du partenariat de recherche Familles en mouvance, a contribué au cours des derniers mois au développement et à la diffusion des connaissances concernant les familles et les enfants au Québec par l'entremise de publications qu'il a lui-même réalisées ou supervisées.

Bulletins Quelle famille?

Les bulletins statistiques Quelle famille? proposent aux lecteurs de s'initier à l'univers des familles et de leurs conditions de vie. Les données qui y sont présentées sont à la portée de tous, proviennent principalement du Recensement, mais aussi d'autres grandes enquêtes auprès des familles et des enfants du Québec.

Bulletins statistiques Quelle famille? parus en 2021:

- « [La participation au marché du travail des parents de jeunes enfants au Québec en 2016](#) »
- « [La scolarité des familles au Québec en 2016](#) »
- « [Les familles d'identité autochtone et les familles mixtes au Québec : qui sont-elles et comment se comparent-elles aux autres familles?](#) »

À paraître en 2022 :

- « [Les conditions de logement des familles québécoises](#) »
- « [Les jeunes Québécoises et les jeunes Québécois veulent-ils \(encore\) avoir des enfants?](#) »
- « [Les familles monoparentales au Québec en 2016](#) »

Enquêtes auprès des familles et des enfants

Le ministère a également poursuivi sa contribution à des enquêtes statistiques d'envergure ou à des projets universitaires et son implication dans des partenariats ou comités avec la communauté scientifique.

Notons que la collecte de données auprès des parents d'enfants âgés de cinq ans ou moins dans le cadre de l'[Enquête québécoise sur l'accessibilité](#)

et l'utilisation des services de garde a été réalisée avec succès au printemps 2021. Les analyses et la rédaction des résultats sont en cours et la diffusion du rapport d'enquête par l'Institut de la statistique du Québec est prévue pour le début de l'automne 2022.

La collecte de données auprès des parents pour l'[Enquête québécoise sur la parentalité](#) débutera en mars 2022 et le rapport de résultats sera diffusé par l'Institut de la statistique du Québec au printemps 2023.

Le Ministère continue également de contribuer aux projets suivants :

- [Grandir au Québec](#) (Étude longitudinale du développement des enfants du Québec, 2ème édition)
- [Étude longitudinale du développement des enfants du Québec \(ELDEQ\)](#)
- [Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle \(EQDEM\)](#), édition 2022
- [Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle \(EQPPEM\)](#), édition 2022
- [Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec](#)
- [Étude Réactions](#) (Récits d'Enfants et d'Adolescents sur la COVID-19)

Bulletin de veille

Une dizaine de fois par année, le Ministère diffuse un Bulletin de veille, lequel présente différentes activités, rapports, études et autres documents d'intérêt qui traitent des thèmes tels que la famille, l'enfance, les services de garde et l'intimidation. Le bulletin vise



à favoriser le partage de connaissances et contribue à déceler les nouvelles tendances, les pratiques émergentes et les enjeux liés à la mission du ministère de la Famille. Il est possible de s'abonner au bulletin de veille du Ministère à partir de la page d'accueil du site Web du Ministère (section [Cyberbulletins du ministère de la Famille](#)).

Un plan d'action pour les services de garde éducatifs à l'enfance stratégique

En octobre 2021, le Ministère a lancé le [Grand chantier pour les familles](#), un plan d'action pour que chaque enfant ait enfin accès à une place en service de garde. Il comprend six priorités afin de compléter le réseau des services de garde :

- Créer suffisamment de places pour répondre aux besoins des familles;
- Contribuer à une plus grande équité financière entre les familles;
- Accroître l'efficacité du réseau pour mieux le développer;
- Consolider le milieu familial;
- Assurer la présence d'une main-d'œuvre qualifiée en nombre suffisant;
- Remettre l'égalité des chances au cœur de l'action du Ministère.

Plusieurs des actions proposées dans le cadre de ce Grand chantier pour les familles nécessitent des modifications législatives et/ou réglementaires. C'est pourquoi le ministre de la Famille a également déposé un projet de loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des SGEE.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.mfa.gouv.qc.ca

Suivez aussi le ministère sur [Facebook](#) et sur [Twitter](#).

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC est la référence québécoise en matière de protection de personnes inaptes. Fondé en 1945, il soutient et informe les familles et les proches qui s'occupent d'une personne inapte et de ses biens, qui administrent le patrimoine d'un mineur ou encore qui participent à un conseil de tutelle. Le Curateur public s'assure que les décisions sont prises dans l'intérêt de la personne représentée et le respect de ses droits et pour la sauvegarde de son autonomie. Il agit lui-même comme curateur ou tuteur auprès d'un peu plus de 13 000 personnes inaptes dont aucun proche n'est en mesure de jouer ce rôle. Enfin, il sensibilise la population aux besoins de protection découlant de l'inaptitude. Le Curateur public compte environ 800 employés répartis dans 11 points de service dans tout le Québec.

DES NOUVELLES DU CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC



De nouvelles mesures entreront en vigueur en même temps que la loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité, en 2022. Le Curateur public du Québec mettra entre autres de l'avant la mesure d'assistance. Elle permettra à des milliers de personnes qui vivent une difficulté, peu importe laquelle, d'obtenir l'assistance d'un proche pour prendre soin d'elles-mêmes et de leurs biens.

Cette nouveauté permettra à un assistant, reconnu et inscrit à un registre public, de communiquer ou de recevoir des informations au nom de la personne assistée auprès d'organismes, de ministères ou d'entreprises de services.

Pour faire connaître la mesure et pour répondre aux questions des entreprises, des professionnels et des citoyens, le Curateur public du Québec a créé un feuillet d'information disponible sur son site Web : Quebec.ca/MieuxProtéger. À qui s'adressera la mesure d'assistance? Qui pourra être reconnu comme assistant? Comment faire reconnaître un assistant? Le feuillet répond à toutes vos questions.

POUR EN SAVOIR PLUS

Visitez le site internet du Curateur public: www.curateur.gouv.qc.ca

ou visitez-les sur [Facebook](#)